



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT 422-2025 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #335-2016 POUR AUTORISER LES CONTENEURS MARITIMES À TITRE DE BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS CERTAINES ZONES.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 10 mars à 18h30, le conseil a adopté le projet de règlement #422-2025 et intitulé règlement modifiant le règlement de construction #335-2016 pour autoriser les conteneurs maritimes à titre de bâtiments complémentaires dans certaines zones.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 mars 2025, à 18h30 au lieu 301 rue St-Jacques à la salle du conseil, local 213 de l'Hôtel de ville, 301, rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement qui a pour but d'autoriser les conteneurs maritimes à titre de bâtiments complémentaires dans certaines zones.

Au cours de cette assemblée, M. le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville au 301, rue Saint-Jacques, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 ainsi que 13h00 à 16h30 sauf les jours fériés.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le projet concernent les zones agricoles, industrielles, forestières, commerciales, résidentielles, publiques ainsi que les zones contigües, soit l'ensemble des zones.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 13^{ième} jour mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière
